

La France pays le plus dégroupé d'Europe

Cocorico! Avec **86,3%** de la population française qui peut aujourd'hui souscrire à des offres d'accès Internet fixes dégroupées, la France s'inscrit sur la première marche du podium européen en termes de couverture du dégroupage, se félicite l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

Une première place notamment gagnée grâce à l'action du régulateur depuis les années 2000 qui a mis en place une politique d'incitation du dégroupage des NRA (nœuds de raccordement abonnés), des plus gros aux plus petits, par les opérateurs alternatifs en parallèle des projets d'aménagement numérique du territoire des collectivités qui se sont notamment appuyées sur les réseaux d'initiative publiques (RIP).

40% des NRA dégroupés

Rappelons que le dégroupage, total ou partiel, consiste pour un opérateur à installer ses propres équipements (DSLAM) au niveau des répartiteurs (NRA) du réseau de l'opérateur historique et lui louer la boucle locale (la ligne téléphonique qui court du NRA jusque chez l'abonné) pour basculer le client sur son réseau exclusivement.

Il n'en reste pas moins que seuls 40% des NRA d'Orange-France Telecom sont aujourd'hui dégroupés. S'ils représentent plus de 86% des lignes «*dégroupables*», il est peu probable que le dégroupage s'étende à la totalité du territoire d'ici 2017, date de la prochaine analyse des marchés visant à faire un point d'étape pour ajuster les règles de régulation.

Services non dégroupés restreints

« Or, là où les offres bénéficiant du dégroupage ne sont pas accessibles, la gamme de services disponibles est souvent réduite et ne comprend généralement pas, par exemple, la télévision », indique l'Arcep.

Trouver les moyens d'améliorer les services avec ou sans dégroupage s'impose donc aujourd'hui. C'est en ce sens que le régulateur lance une consultation publique sur les perspectives du dégroupage et invite les acteurs concernés à partager leurs analyses sur les possibilités d'évolution des modalités de la régulation du dégroupage. Les intéressés auront jusqu'au 15 mai pour s'exprimer.

Crédit photo © Mikhail hoboton Popov – Shutterstock

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Le vocabulaire des télécoms](#)